

B E S P E C T I O N

au titre du règlement (CE) n°
1907/2006 (tel que modifié par le
règlement (UE) 2015/830).

Primus Power Gas / Primus Summer Gas / Primus Winter Gas

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identifiant du produit**

Nom du produit	Primus Power Gas / Primus Summer Gas / Primus Winter Gas
Code produit	2202, 2206, 2207

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

et utilisations	non recommandées	Utilisation de
la substance/du mélange	Carburant	

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société ou entreprise	Primus AB Box 6041 SE-171 06 SOLNA, Suède www.primus.se Téléphone +46-8-564 842 30 Téléfax +46-8-564 842 40 info@primus.se
---	---

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence situation	+420 22 49 192 93 Centre d'information toxicologique, Prague, www.tis-cz.cz)
---	--

Date de publication	16.07.2018
----------------------------	------------

Version	SGH 3.1
----------------	---------

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008 Gaz inflammables, catégorie 1, H220 Gaz comprimés, H280

Informations complémentaires figure à la section 16.



2.2 Éléments de marquage

Mot de signalisation

Danger

Données sur les dangers

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H280 : Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

Instructions pour une manipulation sûre

P101 : Si une assistance médicale est nécessaire, conserver l'emballage ou l'étiquette à portée de main Produit.

P102 : Conserver hors de portée des enfants.

P210 : Protéger de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P377 : Fuite d'un feu de gaz : Ne pas éteindre si la fuite ne peut être contenue en toute sécurité.

Arrêter.

P381 : En cas de fuite, supprimer toute source d'ignition.

P410+P403 : Protéger de la lumière du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Autres conseils

Aucune(s).

Identifiant du produit (<0,1%)

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole, gaz de pétrole 1,3-butadiène), No. CAS 68512-91-4, NO.ES 270-990-9

2.3 Autres risques

Le récipient est sous pression. Protéger de la lumière du soleil et des températures supérieures à 50 °C. Ne pas forcer l'ouverture et ne pas brûler après utilisation. Ne pas vaporiser sur le feu ou sur des objets chauds. Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. Tenir hors de portée des enfants.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Gaz liquéfié extrêmement inflammable.

Dossiers		Classification CLP	Identifiant du produit
Hydrocarbures, riches en C3-4, distillat de pétrole (<0,1% 1,3-butadiène)	100 %	Flam. Gaz 1 H220, Press. H280	Č. CAS : 68512-91-4 NO.ES : 270-990-9
2-furyl méthanethiol	20 ppm	Flam. Liq. 3 H226	Č. CAS : 98-02-2 NO.ES : 202-628-2
Propane		Flam. Gaz 1 H220, Press. H280	Č. CAS : 74-98-6 NO.ES : 200-827-9 Numéro d'index : 601-003-00-5 č. REACH : 01-2119486944-21-xxxx
Butane		Flam. Gaz 1 H220, Press. H280	Č. CAS : 106-97-8 NO.ES : 203-448-7 Numéro d'index : 601-004-00-0 č. REACH : 01-2119474691-32-xxxx
Isobutane		Flam. Gaz 1 H220, Press. H280	Č. CAS : 75-28-5 NO.ES : 200-857-2

Le texte intégral des condamnations visées dans cette section figure à la section 16.

Impuretés dangereuses Inconnu.

SECTION 4 : Instructions pour les premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation Sortez à l'air frais. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Un examen médical est nécessaire même si l'on soupçonne une intoxication. Les personnes qui ont inhalé des gaz ou des fumées provenant d'un incendie ou qui ont été en contact avec la substance peuvent ne pas présenter de symptômes immédiats. Elles doivent être amenées chez un médecin avec cette carte. Le patient doit être sous surveillance médicale pendant au moins 24 heures.

Contact avec la peau Peut provoquer des gelures. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Dans les cas graves, appeler un médecin.

Affection des yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, même sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion Se rincer la bouche. Boire 1 à 2 verres d'eau. NE PAS faire vomir. Un examen médical est nécessaire même en cas de simple suspicion d'intoxication.

4.2 Les principaux symptômes et effets aigus et différés Le contact peut provoquer des gelures, des ecchymoses et/ou des brûlures chimiques avec de graves lésions cutanées. Les symptômes d'empoisonnement peuvent mettre plusieurs heures à apparaître. L'inhalation peut provoquer ces symptômes : Asphyxie.

4.3 Instructions pour une assistance médicale immédiate et un traitement spécial

Il peut être nécessaire de pratiquer la respiration artificielle et/ou l'oxygénothérapie.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents d'extinction

Agents d'extinction appropriés Dioxyde de carbone (CO₂), brouillard d'eau

Extincteurs inadaptés pour des raisons de sécurité Un flux d'eau complet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. Attention à la propagation du gaz, en particulier sur le sol (il est plus lourd que l'air) et dans le sens du vent. Les récipients fermés peuvent exploser sous l'effet de la pression lorsqu'ils sont soumis à une chaleur excessive ou à un feu intense.

5.3 Instructions pour les pompiers

Protection spéciale ressources pour les pompiers En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire isolant. Porter des vêtements antichimiques complets.

Instructions spéciales pour l'extinction

N'utilisez pas un jet d'eau complet pour éviter que le feu ne se propage à la zone environnante. Les conteneurs non ouverts peuvent être refroidis par pulvérisation d'eau. Éviter de contaminer les eaux de surface ou souterraines avec l'eau utilisée pour éteindre l'incendie.

SECTION 6 : Précautions en cas de déversement accidentel

6.1 Mesures de protection des personnes, équipements de protection et procédures d'urgence

Conseil aux travailleurs intrépides Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Faire attention à la possibilité de réinflammation. Attention à la propagation du gaz, notamment au sol (il est plus lourd que l'air) et sous le vent.

Conseils aux intervenants en cas d'urgence Garder le personnel hors de portée et au vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Faire attention à la possibilité d'une réinflammation. Ventiler la zone. Attention à la propagation du gaz, notamment au sol (il est plus lourd que l'air) et sous le vent.

6.2 Mesures de protection de l'environnement Aucune mesure de protection de l'environnement n'est nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel pour limiter les fuites et pour le nettoyage Ventiler les locaux.

6.4 Lien vers d'autres sections Voir les sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures pour la sécurité traitement	Porter un équipement de protection individuelle. Une ventilation et une extraction doivent être prévues pour les machines de traitement. Ne pas laisser à proximité de sources de chaleur et de feu. Le récipient est sous pression. Protéger de la lumière du soleil et des températures supérieures à 50 °C.
7.2 Conditions de stockage en toute sécurité des substances et des mélanges, y compris des substances et des mélanges incompatibles	Conserver dans un endroit frais et ombragé. Stocker dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées. Protéger de la chaleur. Protéger de la lumière directe du soleil.
7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)	voir chapitre 13.

SECTION 8 : Limitation de l'exposition / équipement de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Cette information n'est pas disponible.

8.2 Limiter l'exposition

Contrôles techniques appropriés produits chimiques. Respectez les règles de sécurité relatives à la manipulation des produits chimiques. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Précautions générales d'hygiène.

Équipements de protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i> protéger	Dans des conditions normales, aucune protection respiratoire n'est requise. Si la ventilation est insuffisante, utiliser un appareil respiratoire approprié. Masque respiratoire avec filtre à vapeur organique
<i>Protection des mains</i>	Aucune précaution particulière n'est nécessaire.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de protection avec protections latérales.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de travail à manches longues.
<i>Sécurité thermique</i> de chaleur	Ne pas laisser le produit et les récipients vides à proximité de sources et le feu.
Limiter l'exposition à l'environnement l'environnement	Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de

base Apparition	Gaz comprimé et liquéfié.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH :	Non déterminé.
Point de fusion/intervalle du point de fusion :	Non spécifié.
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :	-15 °C à la pression atmosphérique
Point d'éclair :	Non déterminé.
Taux d'évaporation :	Non spécifié.
Inflammabilité :	Non déterminé.
Limites d'explosivité :	1.8 % - 10.2 %
Tense par :	2.8 bar @ 15 °C / 8.3 bar 50 °C
Densité de vapeur :	non spécifiée.
Densité relative:	0,5 kg/l à 20 °C
Solubilité dans l'eau :	Non déterminée.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non spécifié.
Point d'auto-inflammation :	400 °C
Point de décomposition :	Non déterminé.
Viscosité :	Non déterminée.
Propriétés explosives :	Gaz liquéfié sous pression, inflammable
Propriétés d'oxydation :	Aucune(y)

9.2 Plus d'informations

Caractéristiques générales du produit	Aucune information n'est disponible.
--	--------------------------------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Risque de rupture du réservoir.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3 Possibilité de danger réactions	Aucune information n'est disponible.
10.4 Conditions à remplir Éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Températures supérieures à 50 °C.
10.5 Matériaux incompatibles	Aucune(s).
10.6 Produits dangereux décomposition	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	otoxicité aiguëHydrocarbures, riches en C3-4, distillat de pétrole (<0,1% 1,3-butadiène) (CAS 68512-91-4) Inhalation LC50 Rat = 658 mg/L 4 h (IUCLID) Propane (CAS 74-98-6) Inhalation LC50 Rat > 800000 ppm 15 min(EPA_AEGL) Butane (CAS 106-97-8) Inhalation LC50 Rat = 658 g/m3 4 h(NLM_CIP) Isobutane (CAS 75-28-5) Inhalation LC50 Rat = 658 mg/L 4 h (IUCLID)
Corrosion/irritation de la peau	Non irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation	Pas d'irritation des yeux.
Sensibilisants respiratoires chemins/peau	Aucun(s).
Cancérogénicité sont pas remplis.	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne
Mutagénicité dans les cellules germinales	Les données actuelles ne permettent pas d'établir une classification.
Toxicité pour la reproduction	Les données actuelles ne permettent pas d'établir une classification.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Les dates ne sont pas indiquées.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée	Les dates ne sont pas indiquées.
Danger en cas d'inhalation	Données non fournies.
Expérience chez l'homme	Données non fournies.
Informations sur les probabilités les voies d'exposition	Inhalation
Symptômes correspondant aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact peut provoquer des gelures, des ecchymoses et/ou des brûlures chimiques entraînant des lésions cutanées graves. L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants.
Plus d'informations	Gaz qui réduit la quantité d'oxygène disponible pour la respiration.

SECTION 12 : Informations sur l'environnement

12.1 Toxicité	Aucune donnée n'est disponible sur le produit.
12.2 Persistance et dégradabilité	Le produit se dégrade dans l'atmosphère.

12.3 Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
12.4 Mobilité dans le sol l'influence de la lumière.	Peut s'évaporer rapidement. Se décompose rapidement sous
12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	Aucune information n'est disponible.
12.6 Autres effets indésirables	Aucune information disponible.

SECTION 13 : Instructions relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de gestion des déchets

Résidus de produits en tant que déchets/produits non utilisés	EIWC No : 16 05 04 - Gases in Druckbehältern. Traiter comme un déchet dangereux conformément aux réglementations locales et nationales. Le récipient est sous pression. Protéger de la lumière du soleil et des températures supérieures à 50 °C.
Emballage contaminé après	Éliminer comme un produit non consommé. Emballage dangereux la vidange.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR/RID	ONU 2037. Le nom de l'ONU correspondant à l'envoi : PETITS CONTENEURS, CONTENANT GAZ. Classe 2. Étiquettes d'avertissement 2.1 Code de classification 5F. Quantité limitée à 1 L. Quantités exemptées de E0. Code de restriction du tunnel D
IMDG	UN 2037. Nom de transport ONU approprié : RECEPTACLES DE PETIT CALIBRE CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES DE GAZ), sans dispositif de libération, non rechargeables. Classe 2. Marques IMDG 2.1. Quantités limitées 1 L. Quantités exemptées E0. EmS F-D, S-U. Polluant marin : Non..

IATA UN 2037.
 Appellation réglementaire de l'ONU : Récipients de petite taille contenant du gaz (cartouches à gaz), (inflammable) sans dispositif de libération, non rechargeables.
 Classe 2.
 IATA-Tags 2.1.
 Instructions d'emballage (avion passagers) : 203 (1 kg).
 Instructions d'emballage (LQ) : Y203 (1 kg).
 Instructions d'emballage (avion cargo) : 203 (15 kg).

ADN bateaux de navigation intérieure UN 2037.
 Le nom de l'ONU correspondant à l'envoi : PETITS CONTENEURS, CONTENANT GAZ.
 Classe 2.
 Étiquettes d'avertissement 2.1
 Code de classification 5F. Quantité limitée à 1 L.
 Quantités exemptées de E0.
Autres données Aucune(s).

SECTION 15 : Informations sur les règlements

15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique relative à la substance ou au mélange

Informations sur la législation Le produit est évalué et étiqueté conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole (<0,1% 1,3-butadiène) (CAS 68512-91-4)

UE - REACH (1907/2006) - Liste des produits de l'UE Substances enregistrées Présent

UE - REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions concernant certaines substances dangereuses Utilisation restreinte. Voir point 28. (K)
 Usage restreint. Voir point 29. (K)

Propane (CAS 74-98-6)

UE - REACH (1907/2006) - Liste des produits de l'UE Substances enregistrées Présent

ONU (Nations Unies) - Substances volatiles sélectionnées sujettes à l'abus Present (components of liquified petroleum gas may contain 30-40% unsaturates (propene, butenes)

Butane (CAS 106-97-8)

UE - REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions concernant certaines substances dangereuses Utilisation restreinte. Voir point 28. (C) (contenant >=0,1% de butadiène)
 Utilisation restreinte. Voir point 29 (C) (contenant >=0,1% de butadiène)

UE - REACH (1907/2006) - Liste des produits de l'UE Substances enregistrées Présent

UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse Présent

SECTION 16 : Informations complémentaires

Rapport d'audit Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises à jour :
2, 15.

**Clé ou légende des
abréviations et acronymes
utilisés dans la fiche de
données de sécurité** CLP : Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH)

**Références bibliographiques
importantes et
les sources de données** Selon les informations fournies par le fabricant.

Processus de classification Méthode de calcul.

**Texte intégral des phrases
relatives aux paragraphes 2 et 3** H220 : Gaz extrêmement
inflammable. H226 : Liquide et
vapeur inflammables.
H280 : Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

Rejeter

Les informations contenues dans cette annexe de sécurité sont les meilleures que nous ayons pu obtenir au moment de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette annexe de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace pas les informations ou les spécifications du produit.